



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

VILLE DE COURCELLES-CHAUSSEY
ARRONDISSEMENT DE METZ

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le

ID : 057-215701558-20251007-2025161006-DE



Nombre des membres
du Conseil municipal

élus :

23

Conseillers
en fonction :

22

Conseillers présents :

17

Date d'envoi de la
convocation :

3 octobre 2025

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 7 octobre 2025

Sous la présidence de M. Luc GIAMBERINI, Maire

Secrétaire de séance : Mme Sandra ILLG

Présents :

Mme Christelle BARTHEL ; M. Guillaume BERNEZ ; M. Eric BOILEAU ; Mme Nicole BURGER ; Mme Patricia CANTERI ; Mme Patricia FAGNONI ; M. Bruno FREUDL ; M. Luc GIAMBERINI ; M. Patrick GRELOT ; Mme Régine GRESSET ; Mme Sandra ILLG ; M. Jean-Paul LARISCH ; Mme Angèle LIPPOLIS ; Mme Peggy RASQUIN ; Mme Sabine RONGVAUX ; M. Patrick SILOV-TEPIC ; Mme Marie WUJEK

Absents excusés :

M. Etienne LOGNON (procuration à M. Luc GIAMBERINI)
Mme Armelle REISER-LAGRUE (procuration à Mme Marie WUJEK)
M. Benoit ZIMMERMANN (procuration à M. Patrick SILOV-TEPIC)

Absents non-excusés :

M. Laurent GARCIA
M. Cyril NEIS

Ne prend pas part au vote :

M. Bruno FREUDL

DCM N°6 : Subvention de fonctionnement au Syndicat des Initiatives - « On sort le grand jeu »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la manifestation « On sort le Grand Jeu », organisée par le Syndicat des Initiatives le samedi 8 et dimanche 9 novembre 2025 à la salle polyvalente de Courcelles-Chaussy ;

Considérant la demande de subvention à hauteur de 1 000 € ;

Entendu l'exposé suivant :

Dans le cadre de son engagement en faveur de la vie locale, le Syndicat des Initiatives organise une nouvelle manifestation « On sort le Grand Jeu », le samedi 8 et dimanche 9 novembre 2025 à la salle polyvalente de Courcelles-Chaussy.

Cette manifestation s'inscrit dans les Journées de Novembre, qui font désormais parties des événements incontournables de la Commune de Courcelles-Chaussy.

Après des manifestations historiques (guerre de 14/18, Guillaume II et l'histoire locale), des salons « Artisanat et Gourmandises » et « Livre au vert », le Syndicat des Initiatives propose des animations ludiques basées sur différents types de jeux (jeux de société, jeux d'adresse, jeux en bois traditionnels...).

La commune met à disposition gratuitement les moyens humains et logistiques suivants :

- Deux agents techniques de la Commune pendant 4 heures, soit un montant évalué à 200 € (conformément à la délibération du 5 novembre 2024).
- Trois jours d'occupation de la salle polyvalente, pour un montant de 550 €.

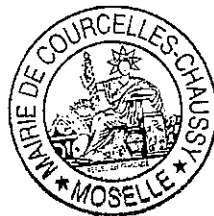
La subvention en nature est complétée par une subvention en numéraire de 250 €, soit une subvention totale de la Commune d'un montant de 1 000 €, pour une manifestation budgétée à 5 974 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 1000 € au Syndicat des Initiatives pour l'organisation de la manifestation « On sort le Grand Jeu », le samedi 8 novembre et dimanche 9 novembre 2025. La subvention est décomposée comme suit :
 - Mise à disposition gratuite de moyens humains : 200 €
 - Mise à disposition gratuite de la salle polyvalente : 550 €
 - Subvention en numéraire : 250 €
- **DECIDE** que la subvention sera versée en une seule fois, dès la notification et sous réserve de la tenue de l'évènement. A défaut, le remboursement de celle-ci sera exigé.

Fait et délibéré à COURCELLES-CHAUSSEY le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme et exécutoire,



COURCELLES-CHAUSSEY, le 9 octobre 2025

Le Maire,

Luc GIAMBERINI

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de STRASBOURG soit par voie postale à l'adresse suivante : 31 avenue de la Paix 57060 Strasbourg ; soit par voie dématérialisée par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr